



# C I M A

## CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES

---

DECISION N° **018** /CIMA/PCMA/PCE/19  
PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION  
REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA).

**LE CONSEIL DES MINISTRES DES ASSURANCES,**

Vu le Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains,

Vu l'article 3 alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA,

Vu les statuts de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA),

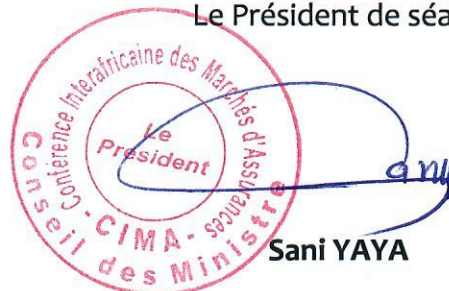
**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est nommé Jurisconsulte titulaire de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), pour une durée de trois ans, Monsieur Issoufou HAROU, de nationalité nigérienne.

**Article 2** : La présente décision qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA.

Fait à Paris le 10 octobre 2020

P/ le Conseil des Ministres,  
Le Président de séance

  
Sani YAYA